

Image not found or type unknown



Vole de cheques et utilisation

Par **pithivier**, le **24/02/2008** à **16:04**

en septembre 2003 je me suis fait voler 18 cheques, 10 ont ete utiliserrnj' ai deposer un plainte et ils ont identifier la personne qui les a volérnrndepuis je n' ai aucune nouvelle de cette affaire je ne sais meme pas si elle est passer au tribunal ou pas rnrnque puis je faire?rnrncar les frais occasionnés par ces cheques sont monter a hauteur de 1800€rnet j' aimerai bien recuperer cette argentrnrnje vous remerci d' avance pour votre reponse

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **03:04**

Bonsoir!rnrnEtrange... Vous êtes vous constitué partie civile. Il est possible que le procureur ne vous ai pas convoqué à l'audience si l'estime que votre procès verbal et les preuves matérielles suffisent à obtenir condamnation.rnVous pouvez écrire au procureur afin de lui demander des informations sur votre affaire. rnrnVous me parlez de frais mais de quel frais parlez vous??rnrnEn effet la Banque est tenu de vous rembourser les chèques indûment endossés. Il est de sa responsabilité de vérifier la signature apposée sur chaque chèque.rnrnRestant à votre disposition.

Par **pithivier**, le **28/02/2008** à **20:27**

je parle des frais causer par ces cheques payer par la banque quand il n'y avait pas asser d' argent sur le compte (agio,frais d' intervention)la banque ne les rembourse pas ni meme mon assurance

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008** à **00:08**

Bonsoir rnrnla Banque est tenu de vous rembourser les chèques indûment endossés[s] ainsi que les frais indûment perçus [/s]. [fluo]Il est de sa responsabilité de vérifier la signature apposée sur chaque chèque.[/fluo]rnrnRestant à votre disposition